**Appel à Projets du Crédit Municipal de Lille**

**« Engageons-nous pour l’inclusion sociale et financière ! »**

**Description générale**

Le Crédit Municipal de Lille est un établissement public communal de crédit et d’aide sociale : son activité principale est le prêt sur gage, dont il détient le monopole en France, et qui consiste à offrir un prêt rapide garanti par le dépôt temporaire d’un objet de valeur (bijoux, objets d’art, etc.). Ses services, incluent désormais le microcrédit personnel et des partenariats avec des associations locales pour l’accompagnement des publics vulnérables.

Le Crédit Municipal de Lille lance un appel à projets destiné à soutenir les associations lilloises œuvrant dans le domaine de l’accompagnement budgétaire et financier des publics vulnérables et la lutte contre l’exclusion financière. Cet appel à projets vise ainsi à promouvoir des actions innovantes qui contribuent à l’inclusion sociale, économique et financière des personnes en situation de précarité.

**Objectifs**

* **Lutter contre l’exclusion bancaire** : Faciliter l’accès aux services financiers pour les personnes en situation de précarité.
* **Promouvoir l’inclusion sociale et financière** : Encourager des initiatives visant à renforcer la cohésion sociale et l’intégration financière des publics ciblés.
* **Accompagner les publics fragiles dans leurs démarches quotidiennes budgétaires et financières** : Soutenir des actions d’accompagnement social, professionnel et éducatif pour les personnes vulnérables via une démarche de conseil et d’accompagnement budgétaire notamment.
* **Favoriser l’innovation sociale et la formation des acteurs locaux** : Soutenir des projets innovants dans les méthodes d’accompagnement, d’inclusion et de formation des acteurs locaux aux enjeux de précarité financière et économique et outils pour y répondre.

**Cadre pluriannuel des projets**

Afin de déployer des dispositifs plus pérennes et ancrés sur le territoire lillois, les associations pourront privilégier les projets se déroulant sur plusieurs années (3 ans maximum) et solliciter dans ce cadre un financement de plus long terme.

**Critères d’éligibilité**

Pour être **éligibles à une subvention**, les associations doivent répondre aux obligations suivantes :

* Être légalement constituées et enregistrées en France.
* Avoir leur siège social ou une antenne active à Lille.
* Œuvrer principalement dans le domaine de l’exclusion, de l’accompagnement des publics fragiles ou de l’inclusion sociale et financière.
* Présenter un projet précis et détaillé répondant aux objectifs de l’appel à projets.

**Modalités de candidature**

Les associations intéressées, pour pouvoir accéder au subventionnement, devront ensuite soumettre un dossier de candidature comprenant :

* **Une fiche de présentation de l’association** : historique, missions, activités principales et réalisations, particulièrement dans les domaines ciblés par l’appel à projets.
* **Une description détaillée du projet** : objectifs, activités prévues, calendrier de réalisation, partenaires éventuels.
* **Un budget prévisionnel** : détail des coûts et des sources de financement envisagées pour le projet soumis.
* **Les statuts de l’association** et **les coordonnées des membres du bureau**.
* **Les deux derniers rapports d’activités et financiers** : pour évaluer la gestion et la transparence financière de l’association.

**Sélection des projets**

Les projets seront évalués par un **comité de sélection** sur la base des critères suivants :

* **Pertinence et impact social** : capacité du projet à répondre aux besoins des publics ciblés et à générer un impact social positif.
* **Innovation et originalité** : caractère novateur des méthodes ou des actions proposées.
* **Faisabilité et durabilité** : réalisme du projet en termes de ressources, de calendrier et de viabilité à long terme.
* **Capacité de gestion et de suivi** : compétences de l’association à mener à bien le projet et à assurer son suivi.

**Calendrier**

* **Lancement** **de l’appel à projets** : 03 mars 2025
* **Date limite de dépôt des candidatures** : 20 avril 2025
* **Annonce des projets sélectionnés** : juin 2025

**Dépôt des candidatures**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés :

* par email à [n.salhi@credit-municipal-lille.fr](mailto:n.salhi@credit-municipal-lille.fr)
* ou par courrier à l’adresse suivante :

Crédit Municipal de Lille

Pôle Développement et Innovation sociale

81 Rue Gantois

59000 Lille

**Contact**

Pour toute question relative à cet appel à projets, veuillez contacter le Pôle Développement et Innovation sociale du Crédit Municipal de Lille à l'adresse suivante : [n.salhi@credit-municipal-lille.fr](mailto:n.salhi@credit-municipal-lille.fr) ou par téléphone au 03.20.18.10.27.